



**Intervention de Bertrand PLOUVIER
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 7 décembre 2009
Délibération n° 22**

Monsieur le Maire,

Mes chers Collègues,

"La diversité des associations rennaises est un atout. La ville doit encourager les associations dans leurs projets et leur donner les moyens de les réaliser" (Programme municipal de Daniel DELAVEAU).

Henri QUEILLE disait : " Les promesses n'engagent que ceux qu'ils écoutent."

De nombreux Rennais doivent aujourd'hui s'en mordre les doigts.

Votre programme a deux niveaux de lecture : la théorie et la pratique.

La théorie en mars 2008 c'est :

- "Poursuivre la politique de mise à disposition des locaux pour les pôles associatifs de quartier."
- "Continuer à accompagner la construction de locaux à vocation associative et socioculturelle en développant notamment les petits équipements de proximité qui favorisent les liens entre les associations et soutiennent les initiatives des habitants."

En pratique, cela se traduit aujourd'hui par de graves atteintes à la démocratie locale et au lien social dans les quartiers avec des conséquences dramatiques.

La décision unilatérale et arbitraire de fermer la maison de quartier de Maurepas est lourde de sens. En réalité, sous prétexte budgétaire, nous assistons à une double remise en cause : la remise en cause de la gestion associative d'un équipement de quartier et la remise en cause d'un équipement de proximité situé au cœur d'un quartier dont il incarne une partie de l'histoire.

Après l'annonce de la suppression de Carrefour 18 et de la Maison bleue, c'est en moins d'un mois, le troisième équipement de proximité menacé de disparition.

Bien sûr, le bâtiment de la maison de quartier de Maurepas a vieilli et devra être modernisé. Il est par ailleurs souhaitable de veiller à ce que l'argent public versé aux associations soit utilisé de la meilleure manière possible.

Mais on ne peut balayer d'un revers de la main 40 ans de service auprès des habitants du quartier.

A l'appui d'un ratio trompeur (argent versé par la Ville par rapport au nombre d'habitants), les élus en charge du dossier ont procédé de manière autoritaire et unilatérale au démantèlement de la Maison de quartier de Maurepas.

Dans un quartier qui connaît des difficultés sociales importantes, un effort particulier doit être maintenu.

Nous déplorons et regrettons cette décision qui vient totalement à l'encontre de vos engagements : soutien à la vie associative et démocratie locale.

